





LES ORPHELINS  
DE LA RÉPUBLIQUE

## Du même auteur

AUX MÊMES EDITIONS

Nous entrerons dans la carrière.  
De la Résistance à l'exercice du pouvoir  
*coll. « XX<sup>e</sup> siècle », 1994*

La France du XX<sup>e</sup> siècle.  
Documents d'histoire  
En collaboration avec Christophe Prochasson  
*Nouvelle Histoire de la France contemporaine,*  
*t. 20, coll. « Points Histoire », 1994*

Une certaine idée de la Résistance :  
Défense de la France. 1940-1949  
*coll. « L'Univers historique », 1995*

CHEZ D'AUTRES EDITEURS

Les Libérations de la France  
En collaboration avec Jean-Pierre Azéma  
*La Martinière, 1993*

Vichy  
1940-1944  
En collaboration avec Jean-Pierre Azéma  
*Perrin, 1997*

*OLIVIER WIEVIORKA*

# LES ORPHELINS DE LA RÉPUBLIQUE

Destinées des députés  
et sénateurs français  
(1940-1945)

*ÉDITIONS DU SEUIL*  
*25, bd Romain-Rolland, Paris XIV<sup>e</sup>*

CE LIVRE EST PUBLIE DANS LA COLLECTION  
L'UNIVERS HISTORIQUE

ISBN 978-2-02-121901-2

© Éditions du Seuil, mars 2001

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

Chacun a sa conscience, et, dans les choses politiques, il y a beaucoup de manières d'être honnête. On a l'honnêteté qui résulte des lumières qu'on a.

ROYER-COLLARD  
(propos tenus à Victor Hugo,  
cités in Victor Hugo,  
*Choses vues, 1830-1848*, Gallimard,  
« Folio Histoire », 1997, p. 207).





## En quête de sens

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale, réunie au Grand Casino de Vichy, se sabordait, confiant à Philippe Pétain les pleins pouvoirs et le soin de «réviser les lois constitutionnelles<sup>1</sup>». Cette abdication sans panache marquait la fin de la III<sup>e</sup> République ; elle portait sur les fonts baptismaux le régime de Vichy, créé dès le 11 juillet par trois Actes constitutionnels. Elle ouvrait aussi des controverses sans fin, puisque au temps de l'histoire succédaient bientôt les temps de la légende.

De fait, un manichéisme outrancier distingue sans nuance le bon grain de l'ivraie. 80 parlementaires, on le sait, dirent «non» le 10 juillet 1940, et l'historiographie, bonne fille, les considère en bloc comme les premiers résistants. 570, en revanche, accordèrent leur confiance au vainqueur de Verdun et sont regardés au mieux comme des opportunistes, au pis comme les fourriers de la collaboration.

Jugements pour le moins sommaires. Car les «Quatre-vingts» sont loin d'avoir tous basculés dans la Résistance, certains faisant paradoxalement bon accueil au régime vichyste. En revanche, nombre de parlementaires, après avoir initialement accordé leur confiance au Maréchal, entrèrent en dissidence, s'opposant publiquement à l'État français, rejoignant Charles de Gaulle, ou entrant, en métropole, dans la clandestinité.

Dès lors, cet ouvrage vise, en brisant les idées reçues, à comprendre les choix opérés par la classe politique en décrivant les itinéraires empruntés par les parlementaires, du 10 juillet 1940 à la Libération.

Vaste programme ! – encore que l'historien puisse, pour comprendre cette période troublée, se rapporter à des schémas éprouvés. Que la III<sup>e</sup> République succombe au désastre de Sedan ne sau-

rait par exemple étonner puisque la tradition nationale semble obliger à changer de régime après un désastre militaire : Waterloo avait mené à la Restauration, Sedan à la République. Nombre de témoins ou d'acteurs, confondant précédents et lois de l'histoire, jugèrent au demeurant normal le sabordage des institutions. « L'histoire prouvait [...] que, de notre temps, aucun régime ne peut survivre à une grande défaite militaire », relève dès 1940 Jean Montigny<sup>2</sup>, député radical indépendant de la Sarthe. « La France, confirme Emmanuel Berl, s'était habituée à l'idée qu'un régime politique ne peut et même ne doit pas survivre à un désastre militaire. Elle venait d'en subir un. La mort de la III<sup>e</sup> République était donc acquise quand l'Assemblée nationale l'a proclamée<sup>3</sup>. » Quelques parlementaires, pourtant partisans du maréchal Pétain, eurent beau exprimer leurs réserves – à l'instar du modéré Pierre-Étienne Flaudin –, la caravane n'en passa pas moins. En entérinant le principe de la révision constitutionnelle, la quasi-totalité des parlementaires – à quatre exceptions près<sup>4</sup> – admettait que le régime était sinon responsable de la défaite, du moins définitivement usé.

Les historiens, pour leur part, développent des analyses moins tranchées. « Il est aisé d'affirmer après coup que la fin du régime était inévitable. Sans la défaite pourtant, ni la résurgence des idées venues de la Contre-Révolution, ni les thèses autoritaires et fascisantes n'eussent trouvé le succès. Affirmation à laquelle on peut répondre que le mauvais fonctionnement du régime, l'absence de continuité, de cohérence et de décision sont responsables de la défaite », souligne Jean-Marie Mayeur<sup>5</sup>. Plus sévère, Jean-Pierre Azéma ramène le 10 juillet 1940 à la « faillite d'un système politique dans laquelle il est bien facile de ne voir qu'un simple problème institutionnel [...]. Ce n'est pas un régime d'assemblée qui a craqué, mais bel et bien, accablée par la déroute militaire, une démocratie étriquée et dominée par des notables rassis<sup>6</sup> ». D'autres, à l'instar de Michel Winock, tempèrent cette analyse : « Il faut révoquer sans appel le déterminisme selon lequel et le sort des armes et la chute des institutions étaient rendus inévitables par une sorte de décomposition organique du régime, devenue évidente depuis le début des années trente » et refuser, au contraire, de « condamner rétrospectivement un système institutionnel loin de l'agonie »<sup>7</sup>.

Autant le préciser d'emblée, l'étude proposée ici n'entend pas s'engager dans ce débat en soupesant les responsabilités du régime dans l'effondrement de 1940. Elle vise, en revanche, à déplacer les perspectives, en envisageant non les *causes* de la crise déclenchée par l'armistice, mais les *modalités de sa gestion*. Le drame qui se joue à l'été 1940 traduit-il le dysfonctionnement d'une République incapable de gérer une situation exceptionnelle ? Ou découle-t-il plus prosaïquement d'une conjoncture où les hasards, les contingences et la faiblesse des hommes jouent un rôle de premier plan ? La réponse à ces interrogations engage une interprétation tranchée du vote émis le 10 juillet. La première option présente ainsi la séance du Grand Casino comme le produit direct de la décadence républicaine. La seconde, en revanche, exonère le régime de ses responsabilités, le reniement des lois constitutionnelles résultant au premier chef d'une défaite militaire instrumentalisée par une poignée de comploteurs.

Marquant le terme d'un long règne de la République, le 10 juillet 1940 forme ainsi un aboutissement – et doit se lire comme tel. Mais en offrant au maréchal Pétain les moyens légaux d'instaurer son pouvoir, cette journée se présente également comme l'origine d'un nouveau régime. Le vote massif des parlementaires paraît, de fait, légitimer un État qui, par sa politique autoritaire, antisémite, liberticide, intolérante..., tourne explicitement le dos à la tradition républicaine. Par ce scrutin qui succède à la conclusion de l'armistice, la classe politique semble de surcroît entériner sinon la collaboration, du moins le retrait d'une guerre que Charles de Gaulle, dès le 18 juin 1940, entend au contraire poursuivre. Ce double abandon nourrit d'ailleurs durant les années sombres un violent antiparlementarisme que partagent – phénomène inédit – de Gaulle et les résistants de l'intérieur. Il justifie, à la Libération, que les parlementaires ayant voté « oui » soient déclarés inéligibles, à moins que leurs actes de résistance ne permettent à un Jury d'honneur de les relever de cette indignité<sup>8</sup>. En pointant les responsabilités de la classe politique dans l'avènement du régime vichyste, la loi établit une solidarité entre des parlementaires – pourtant républicains – et un régime – qui ne l'est pas.

Curieuse solidarité. Dans leur ensemble, en effet, les historiens

soulignent le républicanisme d'une classe politique qui, après la victoire de 1918, avait fini par accepter un régime bien souvent combattu. De fait, catholiques et conservateurs, pour le moins réservés à l'égard du système avant la Première Guerre mondiale, s'étaient finalement insérés dans le cadre républicain. Même les communistes, sévères à l'égard d'une « République bourgeoise », réintégraient à partir de 1935 l'espace civique, entonnant joyeusement *La Marseillaise*, tendant la main aux chrétiens, se désistant pour la « volaille socialiste » en 1936. On comprend mal, dès lors, qu'un monde parlementaire, fidèle à un régime dont il avait accepté les règles, ait pris le parti de saborder la III<sup>e</sup> République et contribué à forger – dans une mesure qui reste à préciser – le régime autoritaire de Vichy. Les Chambres, de surcroît, étaient largement composées d'anciens combattants dont le pacifisme tempérerait parfois difficilement la germanophobie. On imagine dès lors avec peine que ces élus patriotes aient cautionné la collaboration avec l'ennemi exécuté. Qu'une Assemblée nationale républicaine et antiallemande enfante un État français autoritaire et collaborateur dépasse l'entendement. C'est pourtant ce qui se produisit le 10 juillet 1940.

Les élus, pourtant, n'entendaient ni instaurer un régime fasciste ni prôner une collaboration avec le nazisme, comme le relève – pour une fois bien inspiré – le président Lebrun. « Si Laval, souligne-t-il, avait déclaré : “Messieurs, nous vous demandons de nous remettre vos pouvoirs. Mais je dois vous aviser que dès demain matin paraîtront des Actes constitutionnels dont voici le texte, qu'ensuite nous irons à Montoire poser les principes de la collaboration avec l'ennemi, que nous resterons muets devant le régime de terreur imposé à l'Alsace-Lorraine, que nous laisserons les Allemands voler et piller notre pays réduit ainsi à un régime alimentaire de misère, que nos forces de police s'uniront à celles de la Gestapo pour contraindre notre jeunesse à aller travailler dans les usines de guerre du Reich”, à qui fera-t-on croire que l'Assemblée nationale eût accordé un vote favorable à de telles anticipations<sup>9</sup> ? » Soit. Mais peut-on pour autant admettre la totale irresponsabilité d'une classe politique confiant les pleins pouvoirs à un tandem qui n'avait dissimulé ni ses orientations politiques ni ses choix diplomatiques – publiquement exposés à Bordeaux puis à Vichy ? Le vote d'une classe politique que l'on peut à bon droit

créditer de sentiments patriotiques et républicains reste à bien des égards surprenant. Les causalités invoquées pour justifier cet étrange scrutin reflètent au demeurant cet embarras.

Sur le moment comme par la suite, en effet, témoins, acteurs puis historiens ont tenté d'analyser un vote pour le moins déroutant. Mais les explications fournies se révèlent souvent un peu courtes. De bons esprits ont ainsi assimilé le 10 juillet 1940 à un complot ourdi par le vainqueur de Verdun. Des années sombres aux lendemains de la Libération, la majorité des élus a prétendu pour sa part avoir été trompée, Philippe Pétain abusant des pouvoirs confiés par l'Assemblée nationale. Quelques facteurs connexes auraient de plus contribué à précipiter les abandons de la représentation nationale. Les promesses tenues par Pierre Laval à ses collègues, la peur des élus terrorisés par les bandes de Doriot, les bruits de bottes entendus dans la région de Clermont-Ferrand auraient joué un rôle, précipitant l'abdication de la classe politique.

Les historiens qui se penchent sur cette question controversée peinent à enrichir ce schéma convenu d'autres facteurs explicatifs. Les armes entreposées dans l'arsenal traditionnel de l'histoire politique se révèlent, il est vrai, singulièrement inadaptées. « La coupure droite-gauche n'éclaire d'aucune façon l'effondrement du régime », relève ainsi Michel Winock<sup>10</sup>. Certes, quelques correctifs s'imposent et invitent à replacer le 10 juillet 1940 dans la longue durée. « Les députés communistes, tout comme les parlementaires du *Massilia*, étaient absents ; et, surtout, l'Assemblée nationale comprenait les sénateurs, eux qui, par deux fois, avaient fait tomber Blum. Et on notera que les parlementaires de gauche étaient nettement plus nombreux dans le groupe des quatre-vingts opposants<sup>11</sup> », note ainsi Jean-Pierre Azéma. De même, le vote des élus socialistes confirme la persistance d'une faille qui, depuis Munich, oppose blumistes et paul-fauristes. Dans cette mesure, le 10 juillet ne représente pas « un événement accidentel mais, au contraire, une pièce maîtresse d'une évolution, d'un continuum qui vérifie les positions adoptées depuis Munich et annonce les choix futurs des acteurs<sup>12</sup> ». Récusant tout schéma explicatif d'ensemble, Jean Sagnes précise, pour sa part, que les 80 parlementaires qui s'opposent le 10 juillet 1940 au projet Laval sont avant tout « des hommes de caractère qui ont su résister aux pressions de toute sorte<sup>13</sup> ».

Mais il mentionne l'incidence du facteur méridional qui majore « dans un sens républicain la part des départements occitans dans l'ensemble français comme cela est le cas en 1851 avec la résistance au coup d'État bonapartiste puis au début des années 1870 ou plus près de nous lors de l'élection présidentielle de 1965<sup>14</sup> ». Les historiens semblent ainsi partagés, admettant qu'une conjoncture pesante dicte sa loi, tout en recherchant l'identification de « causes profondes » éclairant l'enterrement sans grandeur de la République.

Acteurs et chercheurs s'accordent, en revanche, à célébrer les « Quatre-vingts » qui, par leur vote, osèrent s'opposer aux donnes forcées de l'an 40. « En 1851, en 1877 comme en 1940 c'est le même refus républicain qui s'est exprimé contre trois représentants de l'exécutif (Bonaparte, Mac-Mahon, Pétain) tentés dans des circonstances différentes par le pouvoir personnel. C'est cette place au Panthéon républicain que les "quatre-vingts" ont toujours revendiquée et qu'il paraît difficile de leur contester », affirme ainsi Jean Sagnes<sup>15</sup>. « Les quatre-vingts prirent ce jour-là leurs responsabilités. Juchés par ce vote inattendu sur la tribune des protestataires, ils s'offrirent aux coups. Il ne faut certes pas s'étonner de les voir figurer en bonne place parmi les premiers résistants de l'intérieur », relève Pierre Miquel<sup>16</sup>. Ce discours reprend, précisons-le, l'argumentation des parlementaires qui, embarqués sur le *Massilia* ou ayant voté « non », se présentent volontiers comme les premiers résistants. « L'épisode du *Massilia*, à mon sens, doit être considéré comme le symbole de la pré-résistance, le premier sursaut conscient de la Nation, représentée par ses élus, devant l'abîme creusé sur ses pas par la complaisance et la trahison », écrit ainsi Félix Gouin<sup>17</sup> à Jean Odin en 1946. C'est grâce aux « Quatre-vingts » et « ceux des embarqués du *Massilia* partis sur la terre d'Afrique pour y continuer la lutte que, dès la première heure, s'est d'abord affirmée la volonté de résistance », avance Joseph Paul-Boncour<sup>18</sup>. « Les quatre-vingts députés et sénateurs qui émirent ce vote savaient qu'ils payeraient leur geste du prix de leur sécurité. En fait, le plus grand nombre d'entre eux connurent la prison, la déportation, la torture, ou la mort. Mais ils étaient soutenus par la conviction qu'ils défendaient des vérités éternelles et qu'ils empêchaient, dans la grande nuit qui s'étendait sur leur patrie et dans le silence provi-

soire de leur peuple, que s'éteigne à jamais la flamme de la liberté», conclut *Le Livre d'or*<sup>19</sup> qui leur fut dédié en 1954.

Témoins et historiens conçoivent donc les attitudes adoptées à l'été 1940 comme la matrice des itinéraires suivis durant les années sombres. Qu'ils aient rejoint l'Afrique du Nord ou refusé leurs suffrages au maréchal Pétain, les parlementaires sont *a priori* crédités, sous l'Occupation, d'un engagement résistant. Le discours quitte alors l'ordre de la description pour acquérir valeur explicative. Gestes de foi et de calcul révélant le courage ou la lucidité d'une poignée d'élus, les actes de l'été 1940 engagent irrévocablement leurs auteurs et conditionnent les prises de position adoptées par la suite.

Ce déterminisme causal semble pourtant bien relatif. Ainsi, tous les parlementaires embarqués sur le *Massilia* ne basculent pas dans la Résistance. Un député communiste, Marcel Brout, rejoint les rangs de la collaboration – ce qui lui vaut, à la Libération, les honneurs de la Chambre civique. De même, les « Quatre-vingts » ne s'engagent pas tous dans l'armée des ombres, bon nombre – Eugène Jardon par exemple – se cantonnant à un attentisme de bon aloi. Certains rallient même l'ordre nouveau. Un Isidore Thivrier n'accepte-t-il pas de siéger au Conseil national et de recevoir Philippe Pétain dans sa bonne ville de Commeny – dont il conserve la mairie jusqu'en 1943 ? Quelques élus, à l'inverse, passent dans la clandestinité après avoir voté les pleins pouvoirs, voire soutenu avec ferveur le régime vichyste. Il suffit ici de mentionner le nom de Charles Vallin que Pierre Brossolette ramène à Londres en septembre 1942 ou l'exemple, moins connu, d'Auguste Chambonet. Ce parlementaire pour le moins effacé semble résumer depuis quelques années le ridicule de la classe politique. Dans son Journal, Jules Jeanneney rappelle ainsi que le sénateur de la Creuse, le 10 juillet 1940, lui a réclamé son bureau afin d'envoyer à ses électeurs des lettres-cartes souvenirs<sup>20</sup> – signe pathétique de ses pré-occupations électorales. Il n'est pas sans intérêt, pourtant, de relever que ce parlementaire assure des liaisons entre Combat et Libération-Sud, cache et transporte des armes. Arrêté le 9 janvier 1944, il est déporté à Erfurt – dont il reviendra. Ces actes courageux lui valent *in fine* la médaille de la Résistance, le titre de déporté résistant<sup>21</sup>, la carte de Combattant volontaire de la Résis-

tance (CVR) accordée – une fois n’est pas coutume – à l’unanimité<sup>22</sup>. Il faut, en la matière, se défier d’une ironie facile et récuser les généralisations abusives. Ce qui vaut pour les modérés s’applique d’ailleurs aux communistes français. Volontiers présenté comme un bloc monolithique passant d’une attitude ambiguë à une résistance totale, le PCF n’échappe pas aux désarrois qui caractérisent les années sombres : 8 de ses ci-devant parlementaires votent les pleins pouvoirs<sup>23</sup>. 13 entreront dans une collaboration plus ou moins active. Et d’autres, pourtant dirigeants de premier plan à l’instar de Renaud-Jean, s’abstiennent de toute action – une position qui contraste avec la légende dorée que le « Parti des 75 000 fusillés » s’emploie à populariser dès la Libération.

Au total, l’ensemble des schémas explicatifs avancés pour comprendre le 10 juillet et ses suites se révèle décevant pour expliquer une journée décisive. Poids décisif d’une conjoncture dominée par les peurs, persistance de clivages politiques hérités de l’avant-guerre, complot ourdi par Pierre Laval avec la tacite approbation de Philippe Pétain..., autant de causalités aussi fréquemment avancées qu’impuissantes à éclairer un scrutin déroutant. De même, comment ne pas mesurer l’abîme qui sépare la mythification des « Quatre-vingts » ou des parlementaires embarqués sur le *Massilia* d’une réalité, au vrai, plus complexe ? Le dossier, n’en doutons pas, mérite un nouvel examen.

En revenant, bien entendu, sur le 10 juillet 1940. Aboutissement d’une République dont elle marque le terme, cette journée constitue, on l’a dit, la matrice de l’État français. Il importe dès lors de comprendre les raisons qui incitent une classe politique *a priori* républicaine et patriote à légitimer un pouvoir, voire un régime, qui renie explicitement les valeurs auxquelles les élus étaient, semble-t-il, attachés. Faut-il alors réduire le vote des parlementaires à des motivations individuelles que domineraient peurs et intérêts ? En accordant la part belle à la conjoncture, cette approche restrictive mésestime le dysfonctionnement d’un régime structurellement incapable de trouver une issue républicaine à la crise ouverte le 16 juin 1940.

L’itinéraire des députés et des sénateurs durant les années sombres permet au demeurant de définir *ex post* le sens qu’ils assignent à leur vote. Nombre d’élus, après guerre, ont volontiers



assimilé le 10 juillet à une journée des dupes. Ont-ils alors cherché en s'engageant dans la Résistance à racheter l'erreur commise à Vichy ? La victoire en apparence définitive du Reich a-t-elle, au contraire, précipité une part significative de la classe politique dans les rangs de la collaboration, les élus parachevant alors une « dérive fasciste<sup>24</sup> » fréquemment entamée avant guerre ? A moins que les parlementaires ne se soient « accommodés<sup>25</sup> » d'un régime autoritaire et collaborateur, assistant en spectateurs à la confrontation de la Wehrmacht et des armées alliées...

L'étude globale des députés et des sénateurs de 1940 à 1945 offre à ces interrogations quelques éléments de réponse qui excèdent le cadre étroit des années sombres. Fruit de la conjoncture, le 10 juillet couronne en effet un déclin précédemment amorcé. Si Vichy résulte de la défaite, il solde également le dysfonctionnement d'un régime miné par la crise polymorphe des années trente. Une étroite solidarité unit ainsi la guerre et l'avant-guerre, ce qui oblige à revenir sur un « modèle républicain<sup>26</sup> », de toute évidence incapable de s'opposer à l'émergence d'un régime autoritaire.

Cette donnée oblige à reposer la question du « fascisme français ». Que les mouvements bruns n'aient pu s'implanter dans la France de l'avant-guerre relève aujourd'hui de l'évidence<sup>27</sup> et Vichy ne saurait incarner une variante française du totalitarisme. Peut-on pour autant minimiser les périls encourus par la République durant l'entre-deux-guerres ? Évoquant les années trente, René Rémond précise ainsi que « les vœux de la grande majorité des électeurs de droite allaient non pas à l'établissement d'un régime calqué sur les régimes fascistes, mais à une sorte de dictature parlementaire ou à un régime présidentiel qui aurait conservé des institutions représentatives. [...] Les droites souhaitent être gouvernées : elles ne désirent pas une dictature<sup>28</sup> ». Or une partie de la classe politique française, non contente d'introniser l'État français le 10 juillet, soutient par la suite Vichy qui, sans être fasciste, représente à l'évidence plus qu'une dictature. Encore faut-il saisir les motifs qui fondent cette adhésion. Les engagements souscrits durant les années sombres parachèvent parfois une « dérive fasciste » entamée avant guerre. D'autres causalités n'en pèsent pas moins. L'opportunisme, l'amour de l'ordre, l'antisémitisme, la haine de la République..., autant de facteurs dont l'incidence

mérite d'être mesurée, à droite notamment, en pointant, plus que jamais, les incidences de la chronologie.

La conjoncture, en effet, informe les choix. Certes, la politique associe dans une curieuse alchimie volontarisme et déterminisme. Défendant une idéologie et un programme, les parlementaires sont également prisonniers d'un système de références qui, *volens nolens*, s'impose à eux. Pour reprendre la formule de Serge Bernstein, « l'intériorisation des raisons d'un comportement finit par créer des automatismes qui ne sont que le raccourci de la démarche rationnelle antérieurement accomplie<sup>29</sup> ». Mais les élus agissent également dans le cadre d'un contexte qui, durant les années sombres, pèse lourdement. La marche du conflit comme l'évolution du régime vichyste nourrissent une réflexion qui, réinterprétée au prisme d'un système référentiel, détermine les comportements et incite à l'action. Une fraction de la classe politique, jugeant que les faits confortent les analyses de l'an 40, radicalisera ses engagements, s'enfonçant dans les méandres de la collaboration – Philippe Henriot par exemple. Mais une partie des élus, estimant que la situation dément leurs postulats, se détacheront progressivement d'un régime qu'ils condamnent désormais.

De fortes personnalités, au vrai, n'avaient pas attendu Montoire pour entrer dans une résistance active. D'autres, en revanche, rejoindront la dissidence au gré d'une conjoncture dont les événements fournissent parfois le prétexte, mais souvent le motif. Les termes de la rupture méritent alors d'être précisés. Que l'opportunisme motive, dans quelques cas, le ralliement à Londres ou à la Résistance intérieure relève de l'évidence. Les risques encourus obligent pourtant à admettre que le passage à l'opposition ne résulte pas toujours d'un calcul, ce qui incline à scruter les raisons idéologiques qui fondent les choix. Au risque de bousculer quelques stéréotypes. Accusés d'avoir mal préparé la France au combat, blâmés pour l'abdication du 10 juillet, les parlementaires pâtissent en effet d'une image déplorable que les travaux historiographiques n'ont guère contribué à modifier. L'attitude de Pierre Bloch, de Jules Moch, de Charles Vallin – pour ne citer que ces seuls exemples – illustre pourtant la complexité des itinéraires et amène à tempérer l'ardeur des juges. Non qu'il faille ouvrir ici un procès en réhabilitation – démarche qu'un historien ne saurait rati-

fier. Les lieux communs, pourtant, n'expriment pas toujours la vérité. Aucune étude ne s'étant jusqu'à présent intéressée au devenir collectif des parlementaires sous l'Occupation, l'ignorance nourrit le soupçon et conforte la légende noire d'une classe politique prompte à brader sur l'autel du vichysme les valeurs qu'elle aurait dû défendre. Un tableau qui, frôlant la caricature, appelle de nombreux correctifs. Encore faut-il que l'intendance suive et que les sources permettent de décrire sereinement les choix d'un personnel politique plongé dans la tourmente.

Les archives du Jury d'honneur répondent à cet impératif. Les parlementaires ayant délégué le pouvoir constituant au maréchal Pétain ou occupé des fonctions dans l'appareil vichyste après le retour de Pierre Laval furent, on le sait, déférés devant un Jury d'honneur chargé, le cas échéant, d'annuler leur inéligibilité. Pour remplir cette mission, la juridiction constitua près de 600 dossiers qui, jusque-là, n'avaient jamais été consultés. Peter Novick avait pourtant exhumé cette instance de l'oubli. Se penchant sur l'épuration politique conduite à la Libération, il avait souligné le rôle joué par le Jury d'honneur et proposé, le premier, une analyse chiffrée de ses décisions. N'ayant pas eu accès aux archives du Jury et ne se fondant que sur les décisions de la juridiction publiées au *Journal officiel*, sa démonstration, pertinente, restait cependant un peu courte<sup>30</sup>. Dans cette mesure, la découverte des archives du Jury d'honneur dans les caves du Conseil d'État apporte du neuf. Les 57 cartons que j'ai eu la chance de retrouver présentent tout d'abord l'intérêt de rassembler des sources d'ordinaire dispersées. Les dossiers – quand ils sont complets – comprennent en effet une notice biographique, un rapport de police ou de gendarmerie, les avis émis par le préfet et le Comité départemental de libération, les attestations de résistance dûment signées, les attendus, enfin, du Jury d'honneur – autant de pièces que l'historien trouve rarement rassemblées. Mais les parlementaires déférés devant le Jury d'honneur ont le plus souvent rédigé un « mémoire en défense » qui, en développant leur biographie, éclaire leurs motivations et explique leurs choix. Jointes aux multiples *Mémoires* et autres *Souvenirs* rédigés par les élus pendant comme après la guerre, ces sources restaurent l'intelligibilité des itinéraires suivis par les parlementaires de 1940 à 1945. D'autant que d'autres fonds complètent heu-

reusement l'information, qu'il s'agisse des archives parlementaires, des dossiers d'internement ou de déportation, de quelques fonds privés enfin.

Le sabotage du Parlement a conduit nombre d'auteurs à porter un jugement sans appel sur la classe politique de l'avant-guerre – une interprétation communément admise. Les quatre années qui suivirent démentent pourtant la linéarité postulée des itinéraires. La variété des engagements comme la diversité des destinées poussent, au contraire, à récuser les interprétations sommaires, à refuser les simplismes, à pointer la complexité des choix. Vaste programme, si l'on mesure la méconnaissance qui entoure le monde parlementaire confronté à des chocs dissolvants; programme modeste, puisqu'il se borne à souscrire aux exigences du « métier d'historien ».

#### NOTES

1. «Projet de résolution», *Journal officiel* (désormais *JO*), Documents parlementaires, 16<sup>e</sup> législature, 1940, annexe n° 7205.

2. Jean Montigny, *De l'armistice à l'Assemblée nationale, 15 juin-15 juillet 1940. Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire*, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1940, p. 54.

3. Emmanuel Berl, *La Fin de la III<sup>e</sup> République*, Paris, Gallimard, 1968, p. 10.

4. Un sénateur – le marquis de Chambrun – et trois députés : Jean Biondi, Alfred Margain et Léon Roche.

5. Jean-Marie Mayeur, *La Vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 397.

6. Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération (1938-1944)*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 83.

7. Michel Winock, *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques. 1871-1968*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 240.

8. L'ordonnance n° 45-582 du 6 avril 1945 (publiée au *JO* du 7 avril 1945) dispose ainsi que les parlementaires ayant « soit voté la délégation du pouvoir constituant à Philippe Pétain le 10 juillet 1940, soit conservé, postérieurement à avril 1942, une fonction, même non rétribuée, conférée par l'organisme de fait se disant gouvernement de l'État français » seront écartés des Assemblées provisoires. L'ordonnance du 13 septembre 1945 leur interdit de se présenter aux élections cantonales et générales de 1945. La loi du 26 avril 1946 prolonge pour

L'épuration judiciaire, une double peine? . . . . .	409
Annexes . . . . .	419
<b>Épilogue.</b> . . . . .	423
<i>Sigles et conventions</i> . . . . .	436
<i>Sources et bibliographie</i> . . . . .	437
<i>Index</i> . . . . .	449

REALISATION : PAO EDITIONS DU SEUIL  
REPRODUIT ET ACHEVE D'IMPRIMER SUR ROTO-PAGE  
PAR L'IMPRIMERIE FLOCH A MAYENNE  
DEPOT LEGAL : MARS 2001. N° 34036 ( )